

Justice

1. Caractère de ce qui est juste
 - a. par conformité au droit positif (légalité)
 - b. par conformité à un idéal d'ordre et d'égalité (légitimité)
2. Idéal ou principe normatif qui régit l'action
3. Vertu qui mène à respecter l'ordre et les autres
4. Pouvoir judiciaire, ensemble des institutions qui font appliquer le droit positif

Terme plurivoque. On distingue d'ordinaire au moins trois sens de justice :

- un qui renvoie à un principe moral (sens 2)
- un qui renvoie à une vertu (sens 3)
- et un qui désigne une institution (sens 4)

On remarque également un quatrième sens, dont la place dans la typologie est moins nette¹, ici repris comme sens (1).

Au sens (1), caractère de ce qui est juste, soit par conformité au droit positif (légalité), soit par conformité à un idéal d'ordre et d'égalité (légitimité). On parle de la justice d'une décision, d'une action ou inversement de l'*injustice* d'un tel élément. En ce sens « justice » renvoie à un principe normatif, la justice (2).

Au sens (2), principe normatif d'action ou d'organisation sociale. En ce sens on dit que la justice est un idéal, une valeur : elle renvoie à ce qui devrait être, ou à ce qui devrait orienter l'action. Ce qui est fait conformément à la justice est *légitime*, quoiqu'il en soit de sa *légalité*. L'idéal de justice consiste :

- d'une part dans le renvoi à un ordre déterminé
- d'autre part dans l'importance reconnue à l'égalité

Selon les juristes romains, la justice « donne à chacun son dû ». L'*injustice* est alors ce qui rompt cet ordre. L'*injustice* peut donner trop ou pas assez, donner à qui n'a pas le droit de recevoir, ou ne pas donner à qui *doit* recevoir. L'*injustice* brise un ordre normé, qu'il soit religieux, moral, juridique, cosmique, &c.

En ce sens la justice consiste souvent dans l'*inégalité* et la reconnaissance des hiérarchies. Il est *juste* que le meilleur gagne, que les premiers arrivés soient les premiers servis, que les honneurs et récompenses aillent à celui qui a fait le travail et pas à d'autres, &c.

Mais la justice comporte aussi une forte dimension *d'égalité*. Au sein d'un ordre donné, ceux qui ne sont pas distincts peuvent s'attendre à une égalité de traitement. À travail égal pour un poste égal, il est juste que tous soient rémunérés également (ex. h/f).

L'*injustice* tient alors à ce que la différence de traitement ne soit pas *justifiée*, légitimée par un élément qui distingue des égaux apparents – ou à ce que l'élément invoqué semble inapte à

1 On retrouve l'expression « caractère de ce qui est conforme... » dans plusieurs dictionnaires : soit en amont de la distinction entre trois sens de justice (Baraquin), soit plus ou moins fusionné avec le sens (2) comme principe moral (Godin), soit encore dit sens « objectif » de justice (Blay).

légitimer la pratique. La justice est ainsi liée au respect d'un ordre d'une part (chacun son dû, selon sa place), et de l'autre au respect de l'égalité (aux égaux, un traitement égal). Elle est à rattacher à l'idée de *droit*.

À la suite d'Aristote (*Éthique à Nicomaque, Politiques*), on distingue une justice *commutative* et une justice *distributive*.

La première fonctionne sur le principe d'une égalité arithmétique entre les membres d'un collectif : chacun obtient autant qu'un autre, indépendamment de sa valeur. Exemple : tout le monde reçoit le même salaire.

La seconde propose une égalité proportionnelle entre les individus : chacun obtient selon son travail ou son mérite (par ex.), l'égalité est ici géométrique. Exemple : chacun obtient un salaire indexé sur sa performance.

Alors que la justice commutative est pensée comme établie de façon réciproque par des égaux, la justice distributive est exercée par une autorité.

Au sens (3), vertu qui pousse à respecter les droits d'autrui et l'ordre de la société. La justice est dite vertu *morale*, et son possesseur est l'homme juste.

En un sens faible, l'homme juste se borne à respecter l'ordre établi, mais en un sens plus fort, l'homme juste est celui qui par son action produit l'ordre idéal, celui qui est conforme à la justice.

L'homme juste est dit juste relativement aux actions qu'il fait et à leur conformité à la justice (2). Blay dit le sens (3) de justice un sens *subjectif*, et lui oppose un sens *objectif* (≈ sens 1).

La tradition accorde une place importante à la justice comme vertu.

Platon en fait la première des vertus cardinales, et il considère qu'elle structure aussi bien l'âme (échelle individuelle) que la cité (échelle collective). Comme dans la cité juste chacun remplit sa fonction et tient sa place, dans l'individu juste les différentes parties de l'âme sont en harmonie et subordonnées au *noûs*.

De façon générale, on parle de vertu de justice quand on s'intéresse à l'application ou la réalisation de la justice. Quand on parle de définir la justice, c'est le sens (2) qui est mis en avant.

Au sens (4), le pouvoir judiciaire, comme ensemble des institutions « visant à faire appliquer le droit positif et à sanctionner les contrevenants à celui-ci » (Godin). Dans les sociétés modernes, la justice se rattache à l'État.

On en attend l'impartialité : ceux qui rendent la justice ou contribuent à le faire ne doivent pas avoir d'intérêts liés à ce qu'ils jugent, pour ne pas agir en fonction d'intérêts propres. L'expression « ne pas être juge et partie » résume cette idée, mais on doit l'étendre à tous les membres de la justice et non pas à la simple figure du juge ou du tribunal.

La représentation classique de la justice comme une femme les yeux bandés, ayant un glaive et une balance à la main correspond à la déesse grecque Thémis. Les grecs connaissaient deux déesses de la justice, correspondant à deux types de justice : *thémis*, justice expiatoire (religieuse, intra-familiale), et *dikè*, justice réparatrice (politique, extra-familiale).

Le bandeau symbolise l'impartialité : la justice devrait être rendue objectivement, selon ce qui est juste en droit (positif), et non en fonction de qui juge, de ce qu'on juge, ou de qui est jugé.

Le glaive représente la dimension répressive de la justice : elle applique les peines. On peut aussi y voir l'idée que la justice *décide*, elle tranche sur ce qui est juste ou non.

Enfin la balance manifeste l'importance de l'appréciation : la justice évalue, elle juge, et constate avant de décider. Elle écoute le pour et le contre (les deux côtés de la balance). Par ailleurs,

l'égalité des plateaux de la balance renvoie à l'égalité.

Remarques :

Usage du sens (1). Contrairement aux sens (4) & (2), le sens (1) semble très peu utilisé.

Comme caractère d'une réalité donnée, la notion présente une structure similaire à celle de vérité. Vérité et justice sont des termes abstraits, nom communs, qui désignent un caractère susceptible d'être exprimé par un adjectif (vrai, juste).

Cependant alors que l'adjectif « vrai » a un large usage qui permet d'appuyer la réflexion sur la vérité, « juste » est globalement rare, voire absent. De plus, l'ambiguïté n'aide pas (juste=justice, juste=justesse).

Priorité de l'injuste. Du point de vue chronologique, si ce n'est logique, l'injustice est première sur la justice. Le sentiment d'injustice est présent très tôt chez les enfants, bien avant la possession du concept de « justice ».

Le sentiment de justice semble lui plus rare, et possiblement dérivé de la réparation ou de l'évitement de l'injustice. Globalement, on ne parle pas de justice dans les contextes où aucune injustice possible, probable, ou réelle n'est en jeu.

La situation « juste » est la situation *normale*, conforme à la norme idéale, voire banale. Le faible usage de *juste* et de *justice* comme désignant le caractère d'une réalité peut se lire à la lumière de ce constat. Parmi les auteurs, Schopenhauer affirme le caractère second de la notion de justice (*Le monde comme volonté et comme représentation*, IV, §62).

Sentiment de justice. On parle souvent du sentiment de justice, mais il semble inadéquat de dire que ce sentiment constitue à lui seul un sens à part du terme. Le sentiment de justice est plutôt celui qui est rattaché à la réalisation ou non de la justice.

Toutefois le sentiment de justice est important : il est le premier rapport qu'on a avec la justice (cf. sentiment d'injustice), et il constitue un donné subjectif sur la justice qui précède toute théorisation ou élucidation du concept.

Bibliographie

+ voir sur l'article en ligne : <http://dicophilo.fr/definition/justice>